

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DASES 135 Subventions (198 800 euros) et convention(s) à neuf associations dans le cadre de l'appel à projet « Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs – Fêtez Clairs ».

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13, L. 2511-14 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, propose de renouveler son soutien financier à neuf associations dans le cadre de l'appel à projet « Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs – Fêtez Clairs » et de signer avec l'une d'entre elle, une convention pluriannuelle sur projet ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Par délibération en date du 14 mai 2018 (2018 DASES 93G), Madame la Maire de

Paris, a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique InterActive - AREMEDIA, 113, rue du Faubourg du Temple (10^e), signée le 18 mai 2018 et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique InterActive - AREMEDIA (simpa 15286 – dossier 2019_07242) au titre du renouvellement de la convention pluriannuelle du 18 mai 2018 pour l'année 2019.

Article 3 : Par délibération en date du 14 mai 2018 (2018 DASES 93G), Madame la Maire de Paris, a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association Avenir Santé France, 15/20, rue Bancel (69007 Lyon) pour son antenne régionale, Avenir Santé Ile-de-France, 12/14, rue Anselme à Saint-Ouen (93), signée le 18 mai 2018 et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association Avenir Santé (simpa 5063 – dossiers 2019_07260) au titre du renouvellement de la convention pluriannuelle du 18 mai 2018 pour l'année 2019.

Article 5 : Par délibération en date du 14 mai 2018 (2018 DASES 93G), Madame la Maire de Paris, a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie, 20, rue Saint Fiacre (2^{ème}) au titre de l'activité du comité parisien (ANPAA 75) 13, rue d'Aubervilliers (18^e), signée le 23 mai 2018 et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention de 100 000 euros est attribuée à l'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (simpa 87241 – dossier 2019_08610) au titre du renouvellement de la convention pluriannuelle du 23 mai 2018 pour l'année 2019.

Article 7 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association OPPELIA, 20, avenue Daumesnil (12^{ème}) pour sa structure Charonne, 3, quai d'Austerlitz – 75013 Paris dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention de 11 000 euros est attribuée à l'association OPPELIA_Charonne (SIMPA 53242) (Dossiers 2019_07311) au titre l'année 2019.

Article 9 : Par délibération en date du 14 mai 2018 (2018 DASES 93G), Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle avec La Croix-Rouge française, 98 rue Didot (14^e), pour son centre Saint-Germain Pierre Nicole, situé 27, rue Pierre Nicole (5^e), signée le 18 mai 2018 et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à la Croix-Rouge française (18099 – dossier 2019_07270) pour son centre Saint-Germain Pierre Nicole au titre du renouvellement de la convention pluriannuelle du 18 mai 2018 pour l'année 2019.

Article 11 : Par délibération en date du 14 mai 2018 (2018 DASES 93G), Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, a autorisé la signature d'une convention

pluriannuelle avec l'association le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie, 102C, rue Amelot (11e), signée le 31 mai 2018 et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Pour la deuxième année, une subvention de 46 000 euros est attribuée à l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (simpa 21048 – dossiers 2019_07187) au titre du renouvellement de la convention pluriannuelle du 31 mai 2018 pour l'année 2019.

Article 13 : Par délibération en date du 14 mai 2018 (2018 DASES 93G), Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association Planet Roller, 84, rue Daguerre (14^e), signée le 18 mai 2018 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association Planet Roller (simpa 19434 – dossier 2019_07284) au titre du renouvellement de la convention pluriannuelle du 18 mai 2018 pour l'année 2019.

Article 15 : Par délibération en date du 14 mai 2018 (2018 DASES 93G), Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association Santé Info Solidarité / Animation, 11, rue Cambrai (19^e), signée le 18 mai 2018 et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : Une subvention de 5 300 euros est attribuée à l'association Santé Info Solidarité / Animation (simpa 180406 – dossier 2019_07251) au titre du renouvellement de la convention pluriannuelle du 18 mai 2018 pour l'année 2019.

Article 17 : Par délibération en date du 14 mai 2018 (2018 DASES 93G), Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association Solidarité Sida, 16 bis, avenue Parmentier (11^e), signée le 18 mai 2018 et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 18 : Pour la deuxième année, une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Solidarité Sida (simpa 21188 – dossier 2019_07252) au titre du renouvellement de la convention pluriannuelle du 18 mai 2018 pour l'année 2019.

Article 19 : Les dépenses correspondantes seront imputées à la rubrique 412, destination 4120006, chapitre fonctionnel 934, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO